



FORMATION BNSSA 2018

Formation BNSSA accélérée du 26 février au 3 mars 2018.

La Ligue des Pays de la Loire de Triathlon des Pays de la Loire, en partenariat avec l'ERFAN et la FNMNS mettent place une formation dite « accélérée » du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique durant la première semaine des vacances scolaires de février 2018.

A qui s'adresse cette formule ?

La formule «BNSSA accélérée» s'adresse spécifiquement à un public de nageurs(ses) confirmé(e)s, licenciés dans un club de la Fédération Française de Triathlon et ou de natation.

Lieu et dates de formation :

- Piscine :

Piscine de la Durantière
11, rue de la Durantière
4400 Nantes

Du 26 février au 2 mars

- PSE₁ :

Maison des Sports
44, rue Romain ROLLAND
44103 Nantes

Du 26 février au 2 mars

*(Au 3 mars pour les stagiaires nécessitant
un approfondissement des acquis)*

Tarifs et Conditions d'entrée en Formation :

BNSSA + PSE1

500€

(à régler avant le 15
septembre 2017)

- Etre âgé de 17 ans lors de la date d'examen.
- Avoir rendu l'ensemble des pièces suivantes :
 - ☐ Fiche administrative (annexe 1)
 - ☐ Copie de la licence FFTri (ou FFN)
 - ☐ Demande manuscrite du candidat à l'examen du BNSSA
 - ☐ Une copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté
 - ☐ Original du certificat médical (annexe 2)
 - ☐ Une autorisation parentale pour les mineurs (annexe 3)
 - ☐ Photocopie recto verso de la carte d'identité
 - ☐ Une enveloppe format 23 x 32,5 libellée au nom et adresse du candidat et dûment affranchie au tarif en vigueur (5,42 Euros) pour un envoi de 20g en recommandé avec accusé de réception.

FICHE ADMINISTRATIVE

Dossier à retourner à la Ligue des Pays de la Loire, 44 rue Romain Rolland avant le 14 janvier 2018.

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu :

Sexe : M

☐

F

☐

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Mon Club :

n° de licence :

Formule choisie :

☐ BNSSA + PSE1 (Coût 500 €)

☐

Date et Signature du stagiaire
ou de son représentant légal

CERTIFICAT MEDICAL

L'original d'un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce brevet

Je soussigné(e)_ , Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour
M., Mme : (nom et prénom)
et avoir constaté qu'il / qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci- dessous.

A
le

Signature et cachet du médecin

ACUITE VISUELLE

SANS CORRECTION

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément. Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

AVEC CORRECTION

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil, quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à 1/10).

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Autorisation parentale pour les candidats mineurs

Je, soussigné(e) _____

Demeurant _____

Agissant en qualité de père/ mère (rayer la mention inutile)

Autorise mon fils ou ma fille _____

Né(e) le _____

A se présenter à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique organisé en Loire-Atlantique en 2018

Date : _____

Signature :